

Conseil Municipal du 8 février – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération subventions aux centres d'apprentissage ;
- 2 – Délibération pour convention S.P.A. ;
- 3 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 4 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Françoise REMONDIÈRE procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean SURDEL procuration à Olivier GROSJEAN

Bernard FORGET procuration à Christian WAGENER

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD

Excusé : Stéphane KIRCHE

Absente : Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Carole NEYRAT

POINT N° 1

Objet : Délibération subventions aux centres d'apprentissage

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder aux Centres de Formation d'Apprentis cités ci-dessous, accueillant des jeunes dracysiens, les subventions suivantes :

Etablissements	Montants alloués
Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de Saône-et-Loire d'Autun	50 €
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis Jean LAMELOISE de Mercurey	50 €

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération pour convention S.P.A.

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la convention de fourrière, sans capture, avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny à compter du 1^{er} janvier 2019, les termes en étant définis dans l'annexe jointe.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Réunion du groupe de travail « Schéma directeur cyclable » - 28 janvier 2019 :

Monsieur le Maire et Madame Carole NEYRAT se sont rendus à la réunion du groupe de travail constitué dans le cadre de l'élaboration d'un « *Schéma Directeur Cyclable* » sur le territoire intercommunal. Cette séance faisait écho au recensement des différents vœux et avis sur le futur maillage cyclable formulés en 2018 par les différentes communes-membres du Grand Chalon. Le bilan de cette concertation a été présenté tout comme les actions prévues pour 2019.

L'objectif de ce programme (2019-2025) de 68 kilomètres de pistes cyclables est de mieux desservir la ville-centre par l'intermédiaire des collectivités situées au sein de la première couronne mais aussi de raccorder Saint-Loup Géanges ainsi que Gergy à la voie bleue et à Beaune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été abordé dans le cadre de cette concertation la nécessité de compléter l'offre cyclable sur le secteur de la Côte Chalonnaise, d'assurer sa sécurité notamment sur la Route d'Autun (6 000 véhicules par jour), d'achever la piste cyclable entre Dracy-le-Fort et Châtenoy-le-Royal ainsi qu'un aménagement de la Route du Moulin Madame sur Givry pour un raccordement à la voie verte (réalisations non retenues à ce jour).

POINT N° 4

Objet : Comptes-rendus des réunions des syndicats et autres représentations extérieures

→ Assemblée Générale de l'Amicale pour le Don de Sang - 25 janvier 2019 :

Monsieur le Maire et Marie-Claude PALMACE ont assisté à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 janvier dernier, à Givry. Au cours de celle-ci, il a été présenté le rapport moral, financier et d'activités 2018. Une année dynamique avec 618 donateurs recensés et une moyenne d'une centaine de personnes à chaque collecte. Des nombreux projets sont en préparation pour 2019.

Informations du Maire

- Vandalisme du parvis de la mairie des 26-27 mai 2018 :

À la suite des dégradations subies en mai 2018, Monsieur le Maire rappelle qu'une plainte avait été déposée auprès des services de la Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, qu'un rappel à la loi a été réalisé par le Délégué du Procureur de la République et que la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) avait également été saisie pour ce dossier. Les deux mineurs concernés par les faits devaient effectuer une mesure de réparation du préjudice subi à hauteur de 200 € répartie au prorata de la participation de chacun des mis en cause. Les deux versements ayant été effectués, le dossier est donc à présent clos.

- Recensement de la population :

Depuis le 17 janvier, les opérations de recensement sont en cours sur la commune. Au 5 février, 73,3 % de la population dracysienne a déjà été recensée avec un taux de réponse sur internet avoisinant les 71 %. La fin de la collecte est établie **au 16 février 2019**.

- Gestion des listes électorales :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales ont évolué avec l'entrée en vigueur du Registre Electoral Unique (REU). Avec sa mise en place, les démarches d'inscriptions sont simplifiées. Les électeurs qui le souhaitent n'auront plus jusqu'au 31 décembre de l'année qui précède pour s'inscrire mais ils pourront le faire jusqu'à 8 semaines avant le premier tour du scrutin organisé en remplissant les formulaires disponibles au secrétariat de mairie ou encore en le faisant par internet (www.service-public.fr).

Avec cette réforme et depuis le 11 janvier 2019, seul le Maire peut inscrire et radier des électeurs sur les différentes listes électorales de la commune. Néanmoins, une commission de contrôle doit être créée dans chaque commune afin d'assurer la régularité des listes électorales communales et, le cas échéant, réformer les décisions du Maire, inscrire ou radier des électeurs omis ou indûment inscrits. Ces réunions sont publiques et se tiendront au moins une fois par an, que l'année soit avec ou sans scrutin.

Pour Dracy-le-Fort (+ de 1 000 habitants), elle se compose **de 5 membres** proposés par le Maire et nommés par les services préfectoraux.

Par son arrêté n° 71-2019-01-09-042, Monsieur le Sous-Préfet sur délégation de Monsieur le Préfet acte la composition de la commission de contrôle dracysienne chargée de la régularité des listes électorales en nommant les conseillers municipaux suivants :

- Marie-Claude PALMACE ;
- Dominique HOCQUET ;
- Bernard FORGET ;
- Jean-Bernard TUETÉY ;
- Georges PAUCHARD.

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'information communaux ainsi que sur le site internet de la commune.

- **Sécurisation de la traversée de la Route Départementale 981 :**

Suite au décret n° 2018-487 du 15 juin 2018 entrant en application au 1^{er} juillet dernier, la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales hors agglomération a été abaissée de 90 à 80 km/h. Cette nouvelle réglementation semble ne pas être suffisante sur le tronçon de la RD 981 (dans le sens Givry - Mellecey/Germolles).

Plusieurs familles résidant au lieu-dit « *Le Buét* » et ayant des enfants qui sont amenés à traverser cette départementale pour se rendre à l'école ou bien pour accéder aux transports scolaires, ont fait part de leur inquiétude sur sa dangerosité. Deux passages piétons ont d'ailleurs été réalisés l'année dernière sur le trajet emprunté par les écoliers dracysiens.

Après une concertation avec le Maire de la Commune de Mellecey, un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental afin de solliciter un abaissement de la vitesse de 80 à 70 km/h sur cette zone, l'ouverture d'une réflexion sur la création d'un passage piéton sécurisé et la réalisation des aménagements susceptibles de faire ralentir les conducteurs. Une réponse a été reçue en mairie dans laquelle il en ressort que celle-ci n'est pas considérée comme étant accidentogène et que la création d'un passage piéton ne serait pas adaptée dans ce secteur en raison qu'elle diminuerait la vigilance des piétons qui auraient à traverser cette route départementale. La proposition de restriction de la vitesse à 70 km/h n'a également pas été retenue.

En parallèle, une demande a été adressée à la Direction des Transports et de la Mobilité du Grand Chalon concernant l'arrêt de bus situé sur la RD 981. Ce dernier ne dispose d'aucune signalétique horizontale, ni verticale dans le sens Givry-Mellecey, le rendant par conséquent non visible et potentiellement dangereux. Pour pouvoir remédier à cette situation, il a été sollicité l'installation d'un totem signalisant cet arrêt dans le sens de circulation Givry-Mellecey, la réalisation d'un marquage au sol de type indiquant le stationnement des bus. À ce jour, une étude sur la réalisation d'aménagements est en cours et le Conseil Départemental sera sollicité pour avis.

- **Milieu associatif :**

- Association « Les Loisirs » - Remerciements ;
- Tennis Club - Remerciements ;
- Le Club « Les Amis de Dracy » - Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2019.

- **Documents disponibles :**

- ✓ La lettre des Services de l'Etat n° 6 - janvier 2019 ;
- ✓ Le dossier presse de la Commission Permanente du Conseil Départemental de février.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Vendredi 8 mars 2019 à 19 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Signature pour accord des membres présents.